

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juillet les membres du Conseil municipal de la Commune de Berriac, se sont réunis à dix-neuf heures quinze minutes, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le trois juin deux mille vingt-deux, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Messieurs Michel SOULES, Robert FOURCADE, Alain GUIRAUD, Régis REDON, Denis CHESNEAU, Jonathan LEBOFFE, Philippe EXPOSITO et Mesdames Sylvette PUEYO et Nelly LEJARRE.

Étaient absents représentés : Monsieur Pascal MONIER à Michel SOULES et Monsieur Patrick GREGOIRE à Monsieur Robert FOURCADE.

Étaient absents non représentés : Mesdames Patricia BOUYSSOU et Sabine PÉRISSÉ et Messieurs Patrick PUBLI et Jacques GARCA.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15 et constate que le quorum est atteint.

Création et assujettissement à la TVA – Lotissement les Tourterelles

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 9 avril 2021, a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées AN 117 et AN 118 d'une superficie de 5428 m² afin de réaliser une opération d'habitat en accession à la propriété.

Il propose de créer un lotissement communal dénommé « Les Tourterelles ».

Monsieur le Maire précise que les budgets de lotissement sont votés en hors taxe. Il soumet au vote l'assujettissement à la TVA de ce lotissement et précise que les déclarations de TVA se font tous les trimestres.

Le conseil vote à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Budget 2022 – Lotissement les Tourterelles

Monsieur Régis REDON, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer le budget 2022 du lotissement « Les Tourterelles » pour permettre d'engager les dépenses notamment pour l'acquisition du terrain et de réaliser les études dès cette année.

Le Budget se présente de la façon suivante :

| <u>Dépenses de Fonctionnement :</u> | |
|-------------------------------------|------------|
| 6015 - Terrains à aménager | 255.743,33 |
| 61521 - Entretien de terrains | 120.000,00 |
| | 135.743,33 |

| <u>Recettes de Fonctionnement :</u> | |
|---|------------|
| 701 - Ventes de produits finis | 255.743,33 |
| Le conseil municipal vote à l'unanimité | 255.743,33 |
| Une délibération sera prise | |

Tarifs des locations des salles aux associations de la commune

Monsieur le maire explique au conseil municipal que les associations de la commune dont le siège social est situé à Berriac ne paye plus la location pour les salles Polyvalente et Sainte Cécile.

Monsieur le maire dit que les autres termes et conditions du contrat reste inchangés.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Questions diverses

Néant

Clôture du conseil municipal à 20h00
Le Maire,
Michel SOULES

